

## AVENANT N° 3 A LA CONVENTION PLURIANNUELLE 2014-2017

Entre :

- le **MINISTERE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS**  
représenté par la directrice des sports,  
désigné ci-dessous par le ministère

et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE WAKEBOARD**  
représentée par son président, Monsieur Patrice **MARTIN**  
désignée ci-dessous par la fédération,  
Numéro de Siret : 78471424800050

### PREAMBULE :

La convention pluriannuelle signée en 2014 par les deux parties prévoit que la subvention est notifiée chaque année par le ministère chargé des sports et en mentionne le montant prévisionnel. Le présent avenant a pour objet de définir les objectifs et actions retenus d'un commun accord pour 2017 et d'en fixer les modalités financières.

### COMPLEMENT :

*Considérant les mesures du comité interministériel égalité et citoyenneté du 6 mars 2015 qui prévoit notamment un droit universel au service civique d'une part et la mobilisation des fédérations sportives dans un programme « citoyens du sport » d'autre part ;*

Il est ajouté au 1) de l'article 1 de la convention pluriannuelle 2014-2017 « Objet de la convention et engagements » la mention suivante :

- Obtenir l'agrément national de l'agence du service civique pour l'accueil de volontaires et promouvoir la signature de contrats (dans les structures affiliées de la fédération),
- Mettre en œuvre le plan fédéral Citoyens du sport afin de favoriser une plus grande accessibilité à la pratique sportive des jeunes âgés de 14 à 20 ans.

### ARTICLE 1 : Objectifs particuliers

Dans le cadre des objectifs généraux définis à l'article 1 de la convention pluriannuelle, la fédération s'engage à mettre en œuvre la politique et les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs partagés définis à l'article 1 et plans d'actions figurant dans les tableaux annexés au présent avenant tant pour la performance que pour le développement.  
Les annexes font partie intégrale du présent document.

L'administration s'engage, sous réserve de la disponibilité des crédits, à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs dans les conditions exposées ci-après.



**ARTICLE 2 : Modalités d'exécution de la convention pluriannuelle**

Les tableaux annexés au présent avenant retracent les financements apportés en 2017 par le ministère chargé des sports aux projets de la fédération<sup>1</sup> concourant à la réalisation des objectifs généraux mentionnés à l'article 1 de la convention pluriannuelle et des objectifs et actions particuliers prévus.

**ARTICLE 3 : Montant de la subvention et conditions de paiement**

Le montant de la subvention attribuée à la fédération sur le programme Sport pour l'année 2017 s'élève à 531 012 €. Déduction faite de l'avance prévisionnelle versée, soit 217 104 €, le solde restant s'élève à 313 908 €. Il est versé en une fois, après signature du présent avenant.

Par ailleurs pour mémoire, il convient d'ajouter à cette subvention 125 000 € concernant les aides personnalisées (toutes charges comprises) aux sportifs de haut niveau de la fédération mises en place auprès du Comité national olympique et sportif français (CNOSF). Le CNOSF est chargé d'en assurer le versement aux sportifs, conformément aux indications de la fédération, laquelle s'engage à respecter les orientations fixées en ce domaine par le ministère.

Au total, le soutien financier direct du ministère s'élève donc à 656 012 €.

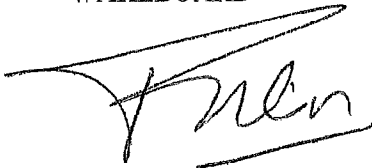
Aussi, la valorisation des cadres techniques affectés par le ministère en qualité de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération s'élève à : 455 436 €.

Pour mémoire, la subvention précédemment versée au titre des indemnités de sujétion attribuées par le ministère aux agents publics exerçant des missions de conseillers techniques sportifs auprès de la fédération, conformément aux articles R. 131-16 et R. 131-23 du Code du sport est remplacée par le versement direct aux agents, par le ministère, d'une indemnité d'un montant égal.

**ARTICLE 4 :**

Les autres clauses de la convention initiale non contraires au présent avenant demeurent applicables.

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION  
FRANÇAISE DE SKI NAUTIQUE ET DE  
WAKEBOARD



Fait à Paris le

**29 JUIN 2017**  
LA DIRECTRICE DES SPORTS  
La directrice des sports

Laurence LÉFEVRE

WISE LE 28.6.2017 DANS CHORUS PAR LE  
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET  
COMPTABLE MINISTERIEL  
N° EJ 2.1.2.2.58

<sup>1</sup> – dont le coût prévisionnel inscrit sur la demande de subvention est rappelé sur les tableaux annexes en regard de la subvention accordée

## LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 – Objectifs et indicateurs de performance

Annexe 2 - Objectifs partagés et moyens financiers

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.



Objectifs / Action / Rubrique	Montants Budget	Devisé	Accordé	Engag. fédéral
<b>Protection de la santé des sportifs</b>	<b>41 800 €</b>	<b>29 500 €</b>	<b>16 012 €</b>	<b>25 788 €</b>
<b>Action 3</b>	<b>41 800 €</b>	<b>29 500 €</b>	<b>16 012 €</b>	<b>25 788 €</b>
Protection de la santé du pratiquant (SMR)	41 800 €	29 500 €	16 012 €	25 788 €
Accompagnement sanitaire préventif	26 800 €	17 500 €	8 512 €	18 288 €
Plan de développement de la pratique pour les personnes handicapées	15 000 €	12 000 €	7 500 €	7 500 €
<b>Action 1</b>	<b>20 000 €</b>	<b>16 000 €</b>	<b>4 000 €</b>	<b>16 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	16 000 €	4 000 €	16 000 €
Renforcer la structuration territoriale de la FFSNW grace à la politique technique fédérale	20 000 €	16 000 €	4 000 €	16 000 €
<b>Action 1</b>	<b>126 000 €</b>	<b>104 000 €</b>	<b>79 000 €</b>	<b>47 000 €</b>
Structuration fédérale	126 000 €	104 000 €	79 000 €	47 000 €
Identifier et accompagner les jeunes talents régionaux vers la performance sportive nationale	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
<b>Action 1</b>	<b>20 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
Structuration fédérale	20 000 €	15 000 €	15 000 €	5 000 €
Accompagnement de la structuration fédérale vers une labellisation qualitative des clubs	8 500 €	5 000 €	5 000 €	3 500 €
<b>Action 1</b>	<b>8 500 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3 500 €</b>
Structuration fédérale	8 500 €	5 000 €	5 000 €	3 500 €
Accompagnement des nouvelles pratiques éco-responsables: Téléski (Wakeboard et Ski classique Cable)	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
<b>Action 1</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>5 000 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
Développer une politique de féminisation	15 000 €	10 000 €	10 000 €	5 000 €
<b>Action 1</b>	<b>20 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	<b>6 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	20 000 €	15 000 €	14 000 €	6 000 €
Développer une politique spécifique pour les territoires ultra marins	20 000 €	15 000 €	14 000 €	6 000 €
<b>Action 1</b>	<b>5 000 €</b>	<b>5 000 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 000 €</b>
Correction des inégalités d'accès à la pratique sportive	5 000 €	5 000 €	3 000 €	2 000 €
Formation des cadres à partir d'échanges internationaux	5 000 €	5 000 €	3 000 €	2 000 €
<b>Action 1</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>
Programmes d'échanges internationaux	0 €	0 €	0 €	0 €
Assurer la formation des acteurs de la vie fédérale	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Action 4</b>	<b>33 600 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>23 600 €</b>
Formations fédérales	33 600 €	15 000 €	10 000 €	23 600 €
Engager la refonte de l'architecture de formation aux métiers du ski nautique et du wakeboard: technique (diplômes fédéraux) et professionnalisant (Diplômes d'Etat)	33 600 €	15 000 €	10 000 €	23 600 €
<b>Action 4</b>	<b>41 562 €</b>	<b>15 000 €</b>	<b>9 000 €</b>	<b>32 562 €</b>
Professionalisation de l'activité	41 562 €	15 000 €	9 000 €	32 562 €
Accompagnement l'insertion socio-professionnelle des sportifs (ves) de haut niveau	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
<b>Action 2</b>	<b>125 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>125 000 €</b>	<b>0 €</b>
Aides personnalisées (AP)	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
RELEVÉ, collectif 2020: Renouvellement de l'élite avec les collectifs Challenge, Cadet, Junior et rang de la France dans les catégories Cadet et Junior	125 000 €	125 000 €	125 000 €	0 €
<b>Action 2</b>	<b>167 000 €</b>	<b>150 000 €</b>	<b>116 000 €</b>	<b>51 000 €</b>
Collectif RELEVÉ - Stages et compétitions	167 000 €	150 000 €	116 000 €	51 000 €
SENIORS, Collectif 2016: Performance des équipes de France seniors	167 000 €	150 000 €	116 000 €	51 000 €
<b>Action 2</b>	<b>237 000 €</b>	<b>220 000 €</b>	<b>215 000 €</b>	<b>22 000 €</b>
Collectif SENIOR - Stages et compétitions	237 000 €	220 000 €	215 000 €	22 000 €
Parcours de l'Excellence Sportive	40 000 €	30 000 €	25 000 €	15 000 €
<b>Action 2</b>	<b>40 000 €</b>	<b>30 000 €</b>	<b>25 000 €</b>	<b>15 000 €</b>
Parcours de l'excellence sportive (PES)	40 000 €	30 000 €	25 000 €	15 000 €
Accroître la pratique sportive, notamment au sein des clubs, en apportant une attention particulière aux publics prioritaires	40 000 €	30 000 €	25 000 €	15 000 €
<b>Action 1</b>	<b>33 450 €</b>	<b>16 500 €</b>	<b>10 000 €</b>	<b>23 450 €</b>
Promotion des pratiques sportives pour tous	33 450 €	16 500 €	10 000 €	23 450 €
<b>TOTAL</b>	<b>935 942 €</b>	<b>771 000 €</b>	<b>656 012 €</b>	<b>277 900 €</b>

Dont montant destiné aux aides personnalisées :

125 000 €

Montant total de la subvention versée par le ministère hors aides personnalisées :

531 012 €

FFSNW / Direction des sports / DSA1 / DSMF

Crédit du Nord ★

Relevé d'identité Bancaire (RIB)

Titulaire du compte  
FEDERATION FSE DE SKI NAUTIQUE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

30076	02058	12542600200	14
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Domiciliataire  
PARIS CLEMENT MAROT

Identifiant international de compte bancaire - IBAN

FR76 3007 6020 5812 5426 0020 014

Identifiant international de l'établissement bancaire - BIC

SWIFT BIC : NORDFRPP